Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 5 (1764)

Heft: 4

Artikel: Projet pour encourager la culture des muriers dans le païs de Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382609

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

III.

PROJET

POUR ENCOURAGER

LA CULTURE DES MURIERS

dans le Païs de VAUD,

Présenté à un Membre du Conseil de Commerce à BERNE.

PROJET

Pour l'encouragement de la culture du mûrier & de l'éducation des vers à ſoïe.

UN Magiſtrat animé du déſir de ſervir l'Etat, en prévenant même ſes beſoins éloignés, & en découvrant ceux qui ſont cachés aux yeux du plus grand nombre, reçoit comme autant d'aveux de la confiance dans ſes lumiéres & dans ſes ſentimens, les projets utiles qu'on oſe lui préſenter. C'eſt cette perſuaſion de votre façon de penſer, Monſieur, qui me détermine à ſoûmettre à votre examen les idées ſuivantes, auxquelles les bonnes intentions de l'auteur donneront quelque prix à vos yeux. Mon but eſt de chercher un reméde à la décadence très-ſenſible du païs de *Vaud*, par l'introduction de quelques nouvelles branches d'induſtrie.

Deux maux bien réels affligent cette province, & méritent la plus ſérieuſe attention. Je veux parler de la dépopulation, qui fait de grands progrés, & de la négligence de diverſes parties de l'agriculture; châcun de ces deux maux eſt réciproquement la cauſe & l'effet de l'autre.

L'ambition

L'ambition & l'avarice enlévent annuellement au païs Romand ſoûmis à Leurs Excellences un nombre de ſujets ſi conſidérable, que ſa population s'épuiſe de jour en jour. On n'obſerve point le même phénoméne dans la partie allemande du Canton, où les terres ſont mieux en valeur, & où dans le même tems l'induſtrie des habitans eſt plus variée dans ſes objets. Je préſume que la déſertion des ſujets du païs de Vaud diminueroit de même, ſi on leur ouvroit chés eux de nouveaux moïens de ſatisfaire la ſoif des richeſſes, ſi l'on préſentoit plus d'objets à des imaginations inquietes dans l'inaction, & des eſpérances plus prochaines à leurs déſirs.

Qu'on me permette d'établir ici pour principe, que, quand même une nation pourroit ſe paſſer du commerce avec ſes voiſins, il ſeroit difficile de prouver que l'introduction des manufactures quelconques dut faire tort à la culture de ſon païs. A' plus forte raiſon, quand diverſes matiéres fabriquées chés nos voiſins ſont devenues un beſoin pour nous, & que nos gens abandonnent leurs terres pour louer leur main d'œuvre dans ces mêmes fabriques: doit-il être intéreſſant pour nous de chercher à retenir dans le païs & l'argent & les hommes, n'en dût-il revenir d'autre avantage, que le profit provenant aux cultivateurs des terres voiſines de ces établiſſemens, par la plus grande conſommation des denrées.

Cependant

Cependant, pour prévenir l'objection que peut fournir la crainte de diſtraire de la culture des champs & des vignes des mains déja trop rares & ſi précieuſes; j'ajoûterai qu'on doit chercher à mouvoir les fabriques nouvelles par des étrangers autant que poſſible. En les attirant dans le païs, on fournira en même tems autant de recruës à la population.

On ne peut pas diſconvenir que la culture des terres du païs de Vaud ne ſoit ſuſceptible d'améliorations très-importantes. Cet objet a été pris en conſidération par des Sociétés particuliéres, & l'on pourra ſe promettre des fruits toujours plus heureux de leurs efforts, ſi le Souverain continue de ſoûtenir leur zéle par des regards favorables.

Il ſe préſente trois moïens différens pour rémédier à la dépopulation: de mettre des obſtacles à la ſortie des émigrands: de favoriſer les mariages & leur plus grande fécondité: & de réparer par la réception de nouveaux colons la perte que cauſe la déſertion des anciens.

Le prémier moïen conduit à des précautions trop ſévéres pour un état républicain, & dont l'expérience fait voir l'inutilité même dans les monarchies, les gênes de cette nature ne ſervent ſouvent qu'à irriter le deſir inquiet de s'en affranchir. Je ne veux pas dire que le Législateur ne doive & ne puiſſe ſe propoſer d'arrêter

d'arrêter les désertions par des ordonnances au désavantage des déserteurs.

Le second moïen est digne de la plus sérieuse attention. Mais je ne présume pas que dans l'état actuel des choses, les précautions à prendre sur cet objet puissent suffire pour remplir le vuide de la dépopulation, dans les districts où elle est la plus sensible. L'examen des moïens que la législation peut mettre en œuvre pour tirer un nouveau peuple du sein de la nation même, me conduiroit trop loin de l'objet que je me suis proposé de traiter.

Le dernier des remédes proposés contre les effets de la dépopulation me paroit le plus sûr, le plus facile & le plus efficace. Rien n'empêche du moins qu'on ne le combine avec les autres.

Les étrangers qui s'établissent parmi nous, sont pour la plupart des particuliers riches, attirés chés nous par l'espérance d'y jouir plus sûrement, sous une domination douce, des biens qu'ils ont réussi à acquérir : ou des artistes & des fabriquans. Il est assés rare qu'il s'offre de nouveaux bras pour la culture des champs & des vignes. Les enfans même des artistes apauvris ne retournent guères à la glébe ; ils trouvent toujours dans les villes assés de services plus adaptés à leur goût. Il seroit très-important sans doûte de ne pas négliger les occasions recherchées avec tant d'empressement

ment par d'autres Princes, de repeupler les campagnes par des colons étrangers qui se destinent à la bêche & à la charruë. En attendant, c'est toujours un encouragement pour l'agriculture, & un motif pour retenir les hommes dans le païs, quand par l'établissement prudent des fabriques, on augmente la consommation des denrées & la culture des matiéres prémiéres qu'elles mettent en œuvre.

Qu'on ne se laisse pas décourager par l'exemple de quelques provinces de France, où vraisemblablement l'industrie & le commerce ont été trop protégés aux dépends de l'agriculture. Cet abus peut facilement avoir lieu sous un gouvernement monarchique, où le Prince où son Ministre, séduits par des préventions, subordonne ou sacrifie volontiers à un objet favori les autres parties de l'administration publique. Dans un païs libre, la juste balance entre les différens états sera plus aisément conservée, pourvû qu'on prête à tous une main sécourable & qu'on ne les gêne point par des prévoïances trop inquiétes (*).

Ces

(*) Les hauteurs presqu'incultes du Jura, comprises dans l'enceinte du Comté de Neûchâtel sont peuplées comme des ruches, par un nombre étonnant d'artistes laborieux, refugiés la plûpatt de la France dans cet azile. Les cultivateurs des vallées voisines de la Suisse & de la Bourgogne profitent des richesses de ces coloniftes, qui sont les fruits de leur industrie.

Ce

Ces considérations me persuadent que les manufactures pourroient dévenir un moïen pour accroître la population des villes du païs de Vaud, & pour encourager mieux la culture même de la terre. Mon embarras n'est qu'à désigner le genre de manufactures, qui servira le mieux à ce double but. A' ce genre apartiennent les fabriques des toiles, des étoffes & des draps, si en même tems la matiére prémiére peut être tirée du païs.

Le commerce des toiles est poussé fortement dans tout autre district du païs. Mais comme on y emploïe beaucoup de lin étranger, il est à souhaiter que cette culture soit mieux poussée dans tout le païs. Il en est de même par rapport à la laine; nous voïons luire quelque espérance qu'enfin cette manufacture prendra pied & que l'éducation des bêtes à laine sera perfectionnée. Comme l'usage des étoffes de soïe

Ce n'est que depuis l'établissement subit d'un grand nombre de fabriques d'indiennes dans les environs de la ville même de Neûchâtel, qu'on se plaint de la diminution des ouvriers pour la culture des terres; ces manufactures offrent d'abord au peuple un gain plus aisé & plus fort, & dont les jeunes gens peuvent profiter de bonne heure. Mais au moyen du réhaussement des fonds & du prix des denrées, les possesseurs reçoivent un dédommagement, & la culture un encouragement, dont elle ne tarde pas à profiter, partout où l'on ne ferme pas la porte aux nouveaux colons.

ſoïe dévient de jour en jour plus commun & plus indiſpenſable, il eſt à deſirer que la fabrique de ces étoffes s'étende & puiſſe être combinée avec la culture de la ſoïe, & le païs de Vaud eſt, ſans contredit, le diſtrict de la Suiſſe le plus favorablement ſitué pour ce dernier objet.

Il ne ſe préſente d'ailleurs à mon eſprit aucun moïen plus ſûr pour réparer les pertes que nous cauſe la ville de Genêve en nous enlevant ſans ceſſe un nombre ſi conſidérable de ſujets du Canton. Quelques encouragemens bien entendus décideroient vraiſemblablement un nombre d'habitans de Genêve & de Réligionnaires de la France, à s'établir dans les villes municipales du païs de Vaud, où les loïers, la main d'œuvre & les vivres ſont toûjours à plus bas prix que dans une grande ville, & où le raport du langage & des mœurs léve un des plus grands obſtacles pour de nouveaux colons.

La culture des mûriers fourniroit dans pluſieurs quartiers du païs de Vaud par le produit de la ſoïe, un profit très-conſidérable pour le païſan, ſans lui coûter beaucoup de tems & de ſoins & ſans le diſtraire des ouvrages preſſans de l'agriculture. Dailleurs l'exemple des païs, où la culture de la ſoïe eſt la plus floriſſante, & le témoignage des perſonnes les plus inſtruites ſur cet objet d'induſtrie, nous aſſûrent, que la ſeule voïe pour pouſſer la cul-

ture

ture de la ſoïe à un haut degré de perfection ; eſt d'engager le païſan même à s'y appliquer en petit & en détail.

Quant aux moïens d'attirer des fabriquans dans le païs, le prémier, ſans doûte, eſt de leur en faciliter l'entrée. Il ſeroit utile, avant toute choſe, de ſe relâcher des droits qu'il eſt d'uſage de faire païer pour la naturaliſation & peut-être de leur accorder la permiſſion d'acheter dans un tems déterminé & juſqu'à la concurrence d'une valeur fixe, en maiſon & jardins, ſans être aſſujettis à laud ; les diverſes circonſtances du tems & des lieux indiqueront la juſte meſure qui doit fixer les bornes de ces conceſſions. Mais en même tems, il faudroit pouvoir diminuer les obſtacles qui ferment l'entrée dans les corps de bourgeoiſie ; pour prévenir les grands inconvéniens qui réſultent de la diſtinction perpétuelle de deux claſſes d'habitans dans le même lieu. On eſt tombé ſouvent à cet égard dans une faute, qui actuellement a produit des effets déſavantageux, & peut dans la ſuite encore, en entretenant des diſtinctions de partis, détruire les bonnes vuës qu'on ſe propoſe dans la réception des nouveaux colons.

Il faut obſerver ici, qu'à pluſieurs égards il eſt plus avantageux pour un païs de diſperſer les manufactures en divers lieux, plûtôt que de les accumuler ſur un ſeul centre. Par-là, leurs

leurs influences ſur la population & la culture opérent mieux ſur le général, & les révolutions dans les progrès & la décadence de quelque branche d'induſtrie ſont moins ſenſibles & leurs conſéquences moins dangéreuſes.

Après avoir pourvû à l'établiſſement des manufactures, il faudroit, pour favoriſer l'écoulement des matiéres fabriquées, mettre un impôt ſur les étoffes étrangéres qui peuvent concourrir dans la conſommation intérieure, avec les mêmes étoffes fabriquées dans le païs, & prélever ſur ſon produit des primes en faveur de ces derniéres.

Mais qu'on prenne bien garde, & qu'on ſe propoſe toujours comme un principe irrévocable, d'attacher les priviléges au corps de la nation, & de ne jamais les concentrer dans l'intérêt des ſociétés ou des particuliers. Toutes ces faveurs perſonnelles ſont injuſtes dans le fond, & toutes leurs ſuites ſont nuiſibles.

On pourra, au bout de quelque tems, progréder à la défenſe abſoluë des étoffes étrangéres de la même eſpèce, dont il s'en fabriquera dans le païs en aſſés grande quantité pour fournir à la conſommation. Une défenſe ſemblable conduira à la reſtriction du luxe la plus ſûre & la plus praticable; puiſque nous ſommes trop dégénérés pour ſuporter des loix ſomptuaires poſitives, & qui détermineroient, non ce qui doit être défendu, mais ce qui ſera

 permis,

permis, la législation doit s'appliquer, du moins, à tirer de la folie & des excès des riches une ressource pour l'induſtrie laborieuſe du peuple.

Si, par ſuplément à ces utiles arrangemens, un fond pouvoit être établi, pour fournir des primes en faveur des étoffes qui ſeroient vendues au dehors, ce nouvel encouragement ne ſeroit que l'imitation d'un moïen toujours emploïé avec ſuccès par les Anglois, lorſqu'ils ſe propoſent d'enlever à leurs voiſins quelque branche d'induſtrie.

Il ſe préſente dans l'éxécution même d'un pareil projet beaucoup d'autres arrangemens à faire, que je paſſe ſous ſilence, parce que le cas même indiquera les règles les plus ſûres. Je paſſe au ſecond objet : à la culture des mûriers.

Je ne puis trop le répéter : la culture de la matiére prémiére eſt toujours le point le plus important. Le ſort des manufactures eſt plus caſuel, il dépend de plus de combinaiſons & de circonſtances, il occupe moins de bras, & il eſt ſujet à des révolutions plus grandes & plus ſubites. La culture de la matiére ou du prémier produit de la terre offre un moïen de ſubſiſtance plus indépendant ; les ſuites des mauvaiſes récoltes ne ſont point auſſi funeſtes, ni auſſi difficiles à réparer, que les accidents qui interrompent la fabrication. Le cultiva-

teur

teur peut, ſelon les circonſtances, ſe choiſir promptement un autre objet de culture; mais le fabricant n'adopte pas auſſi aiſément une autre vocation: il dépend, par conſéquent beaucoup plus du prémier. Et le profit que donne la culture, reparti immédiatement ſur le corps de la nation, eſt d'une utilité plus générale & plus importante, quoique moins ſenſible.

Le mûrier & par conſéquent la culture de la ſoïe demande peu de terrein & occupe fort peu de tems, à proportion de ſon raport très-conſidérable; le païſan peut ſuivre cette culture ſans négliger les autres travaux de ſon état; cette circonſtance très-importante parle en ſa faveur. Nos païſans ſont habitués à bien des ſoins beaucoup plus pénibles, à des travaux plus difficiles, à des cultures plus longues, & dont le fruit ne peut point entrer en comparaiſon avec le produit des mûriers, & celui de l'éducation du ver à ſoïe. Des perſonnes dont les connoiſſances & l'expérience méritent une entiére confiance ſur ce point, atteſtent que l'éducation de cet inſecte n'eſt point auſſi ſavante, auſſi difficile & incommode, qu'on nous la répréſente. En Piedmont, où la culture de la ſoïe eſt introduite dans les campagnes le païſan loge ſes vers dans quelque coin de ſa chambre, quelquefois ſur le ciel de ſon lit, fréquemment ſur des tablars de la cuiſine, & il en abandonne la direction à un enfant. Il n'y a que peu d'années depuis l'introduction

générale de cette induſtrie dans cette province, & actuellement il en ſort annuellement des ſoïes cruës pour des ſommes conſidérables.

D'une part, l'exemple accompagné des inſtructions néceſſaires ; de l'autre, des récompenſes propres à exciter l'induſtrie par des motifs d'ambition ou de cupidité, en lui préſentant des dédommagemens prochains en attendant les profits encore éloignés, voilà les deux grands moïens pour faire goûter toute nouvelle culture. La Société œconomique de *Berne* pourvoira au prémier, en fourniſſant des inſtructions à la portée du peuple ; & les ſociétés correſpondantes s'empreſſeront à donner l'exemple de l'aplication pratique des régles.

La Société de *Berne* a bien ſenti la néceſſité des primes, mais comme il faut des ſommes conſidérables pour pouvoir les multiplier, ſi l'on veut en attendre quelque effet conſidérable, ce moïen paſſe les facultés d'une ſemblable ſociété.

Je ſupoſe qu'on pourroit, dans le but d'encourager la culture des mûriers, promettre à châque païſan qui en auroit planté près de ſon village un nombre, qu'il ne faudroit pas fixer au-deſſous de trente, & qui les auroit bien cultivé juſqu'à la troiſiéme année, pour châque pied d'arbre une prime de cinq ſols, ainſi pour trente pieds ſept livres & demi. Afin que la plantation ſe fit à moins de fraix & de bon

plant,

plant, il feroit à fouhaiter, que par le concours des particuliers bien intentionnés, on pût dans les principales villes du païs établir des pépiniéres de mûriers pour en fournir gratis des plants de la forte convenable. Les fraix pour les femer, pour les enter, & ceux de leur prémiere culture n'éxigent pas des dépenfes bien onéreufes. En attendant, on devroit fonger à fournir à bon compte des pépiniéres déjà établies, le nombre fuffifant de plantes pour les prémiers demandeurs.

Supofons maintenant que le nombre des arbres plantés dans le courant des trois prémiéres années monte à 40000; il faudroit une fomme de dix mille francs pour des primes. La voïe la plus facile pour lever cette fomme feroit celle d'une loterie. Et pourquoi craindroit-on de fe fervir de ce moïen pour un but auffi utile, dans le tems que des fommes fi confidérables d'argent font enlevées par des loteries étrangéres? Je fuis perfuadé que l'annonce d'une pareille loterie trouvera faveur dans le païs & crédit chés l'étranger. Que l'on confie la direction & la régie de la loterie aux Sociétés œconomiques établies dans le païs; & je ne doûte point, qu'en retour d'une confiance fi bien méritée, elles ne fe chargent de cette direction fans fraix.

Si ce projet peut avoir lieu, il convient d'en preffer l'éxécution. Quand même les primes ne doivent être diftribuées qu'au bout de trois ans, il eft bon que des arrangemens fixes ex-

citent la nonchalance du païſan, & acréditent des promeſſes qui ne préſentent que des eſpérances lontaines.

Un ſecond motif pour accélerer ſon éxécution, eſt celui-ci: pour remplir parfaitement ſon but, il faudra néceſſairement apliquer auſſi des primes à l'éducation des vers à ſoïe; ſupoſé que la plantation des mûriers fût pouſſée au point d'épuiſer en primes tout le produit de la loterie; il faudra ſonger à former un nouveau fond pour des primes en faveur de l'éducation des vers à ſoïe. Dans ce cas, peut-être le ſuccès de la prémiere loterie encouragera-t-il à en propoſer une ſeconde. Dès lors il faut avoir gagné l'intervalle du tems néceſſaire pour remplir celle-ci.

Il n'eſt pas doûteux que par cette voïe on obtiendroit plus d'un avantage. Le païs ſe peupleroit inſenſiblement de cette claſſe de colons qu'on doit le plus rechercher, d'étrangers habiles & laborieux qui répandroient leur induſtrie parmi les anciens colons du païs. Au moïen des ordonnances indiquées pour l'encouragement des fabriques notre luxe toujours acroiſſant ſeroit du moins ſubordonné au bien public. Enfin le produit des vers à ſoïe une fois établi dans le Canton préſenteroit au peuple de la campagne un gain aiſé qui le mettroit en état de perfectionner la culture de ſes terres. Notre païs aura toujours ſur d'autres contrées plus favorables à la culture des mûriers cet avan-

avantage assuré, d'être moins exposé au fleau de la guerre.

Je puis m'être trompé dans l'évaluation du capital nécessaire pour les primes, mais cela ne fait que la partie la plus arbitraire de ce projet. Tout roule sur les proportions suivantes, qui me semblent aussi importantes que leur affirmative me paroît vraïe. Seroit-il utile d'introduire de nouvelles branches d'industrie dans le païs de Vaud? La culture de la soïe est-elle convenable à ce but? Le moïen proposé des primes est-il plus propre pour y réussir? Je réponds sur celà: c'est par des primes pareilles que la culture de la soïe, dans peu d'années est dévenue si générale & si florissante en Piedmont, qu'annuellement elle raporte à ce petit païs un gain annuel de plusieurs millions.